

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du MERCREDI 24 Juillet 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Août prochain, sont invités à renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi actuellement rue S. Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n<sup>o</sup>. 1499, près les Jacobins. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non affranchies.

## ÉTATS - UNIS D'AMÉRIQUE.

*Extrait de la Gazette de Philadelphie, du 25 mai.*

LE premier de ce mois, le capitaine J. Bonnet, du bâtiment le *Sylvia*, qui a quitté la Guadeloupe le 10 avril dernier, rapporte qu'il est faux que les anglois soient en possession de la Martinique; qu'il est très-vrai que des hostilités étoient commencées de part & d'autre, mais que point de représailles dans cette partie n'avoient été faites comme il est dit dans nos papiers.

Le 8, nous apprenons par le capitaine Byrne, venant de la Martinique, que cette île est au comble de ses maux, par les dissensions continuelles; que les planteurs conservent toujours leur attachement à l'ancien gouvernement, & s'opposent avec force aux troupes patriotiques.

Vers le 15 avril, les aristocrates envoyèrent camper deux compagnies, une d'hommes blancs & l'autre de noirs, sur une place qui est près le Fort-Royal, où elles interceptèrent un bateau, dans lequel elles prirent trois patriotes puissans parmi ces derniers, & saisirent une grande quantité de munitions de guerre.

En conséquence de cette provocation, des troupes patriotiques sortirent du fort le 16, marchant sur deux colonnes, avec des pièces de campagne à leur tête: l'une commandée par Rochambeau, & l'autre par Saint-Cyran. Vers les neuf heures la colonne de Rochambeau attaqua le camp, obligea les premiers de l'abandonner, après avoir soutenu un combat de deux heures & perdu leur second chef; trois hommes de Rochambeau furent tués & neuf blessés. Au retour des troupes patriotiques, Saint-Cyran fut fusillé par ses propres soldats, qui le soupçonnerent d'être aristocrate.

Le 12, un brick américain venant des Cayes fut arrêté par une frégate angloise qui obligea le capitaine de ce brick de venir à son bord pour y présenter ses papiers; & comme bâtiment neutre, il fut sur-le-champ laissé en liberté.

Le 18, par une lettre des Bermudes du 20 avril, nous apprenons que l'amiral Laforey, commandant le *Trusty*, prit Tabago, avec le 16<sup>e</sup>. régiment, appuyé sur ces flancs de deux autres, commandés par le général Cuyler, ne perdit

que dix hommes; que tous les jours une flotte angloise y étoit attendue avec plusieurs régimens, & l'écrivain ne doute pas que l'amiral ne marche rapidement vers la Guadeloupe & la Martinique.

## ANGLETERRE.

*De Londres, le 10 juillet.*

Nous vous ayons annoncé l'arrivée de l'ex-général Dumouriez à Londres, & son prompt départ: voici le texte la lettre qu'il adressa à lord Grenville, pour le prier de lui accorder l'hospitalité, & la réponse qu'il en reçut.

*Lettre du général Dumouriez au lord Grenville, du 15 juin.*

Milord, j'ai chargé M. Lacoste, Négociant de Bruxelles, de délivrer cette lettre à V. E., ainsi que deux passe-ports de l'archiduc Charles, l'un sous le nom de Charles Péralta, l'autre sous mon vrai nom. J'aurois trouvé de grands inconvéniens à voyager en Allemagne sans cette précaution; & ça été de l'avis de MM. de Metternich & de Mercy, ainsi que de leurs amis, que j'ai pris un nom italien.

Mon intention n'est point de séjourner à Londres, où je suis trop connu pour y jouir d'une situation agréable. Je cherche une maison à quelque distance de Londres, où je puisse demeurer tranquille, & attendre la fin des troubles de mon infortunée patrie. Si les plus grands hommes d'état de l'Europe, M. Pitt, & vous, milord, voulez bien y consentir, je demeurerai dans la plus parfaite retraite, qui d'ailleurs est si nécessaire à ma sûreté & à mon repos.

Milord Auckland pourra informer V. E. de ce que le chevalier de Maulde lui a fait connoître dans la dernière négociation. Milord Gower lui rendra compte aussi de ma conduite à l'égard de l'Angleterre dans le cours de mon ministère; mais ce n'est point en ces considérations que je réclame la générosité de la nation britannique.

Votre seigneurie verra que la nécessité seule m'a engagé à changer de nom quand je vins chercher un asyle en Angleterre. Je respecte les loix. Mon déguisement, quand je vins à Douvres, ne fut occasionné que par des circonstances locales, & je m'empressai de le réparer par une déclaration véritable.

Si l'objet de ma demande peut m'être accordé, je me conformerai à tout ce que la sagesse du ministère pourra exiger de moi, &c. *Signé, Dumouriez.*

*Réponse du lord Grenville.*

J'ai reçu ce matin, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. C'est au secrétaire d'état pour les affaires de l'intérieur à prendre les ordres de S. M. concernant la résidence des étrangers dans ce royaume, & à les leur notifier officiellement; mais comme c'est à moi que vous vous êtes adressé à cette occasion, je n'ai pu que communiquer la teneur de votre lettre, & vous répondre sur la demande qu'elle contient.

Votre séjour en Angleterre seroit sujet à trop d'inconvéniens pour que le gouvernement puisse le permettre. Je ne puis que regretter que vous n'ayez pas pris des informations à ce sujet avant votre arrivée en Angleterre. Si votre dessein m'eût été connu avant que vous entreprissiez ce voyage, je vous aurois informé sans réserve qu'il seroit inutile. Il ne me reste maintenant qu'à vous déclarer que vous devez vous conformer sans délai à cette décision que je me suis chargé de vous communiquer par cette lettre. J'ai l'honneur, &c.

*Signé, Grenville.*

## FRANCE.

### DÉPARTEMENT DU NORD.

*De Lille, le 19 juillet.*

Ce matin, le général Lamarliere s'attendoit à voir attaquer de nouveau le Pont-à-Marc: en conséquence, il a ordonné des dispositions pour le bien recevoir, en fortifiant ce poste en hommes, en artillerie, & en multipliant les patrouilles d'observation, pour protéger les habitans des campagnes qui l'avoisinent, & la récolte. Cobourg continue de pousser avec acharnement le siège de Valenciennes.

L'ennemi avoue lui-même que l'infection, causée par la grande quantité de cadavres dont les glacis de cette forteresse sont jonchés, ne lui en rend pas moins fatale l'approche que le feu des assiégés. On dit la troisième parallèle presque achevée. L'empereur vient de céder aux Anglois le port d'Ostende; un train d'artillerie y est déjà débarqué pour servir à sa défense. L'armée angloise, en y comprenant les régimens qui viennent de ce port, ne passe pas 10 mille hommes effectifs. Il est arrivé aux ennemis un renfort de plusieurs régimens autrichiens, entre autres ceux de Walsh & Dutrich. On pense que, lorsque les troupes hessoises seront arrivées à leur destination, l'armée des puissances coalisées sera forte de 143 mille hommes.

*Détails donnés par le citoyen Fouqueteau, quartier-maître-tréforier au 3<sup>e</sup>. bataillon de la Charente, à l'adjudant-général Hoche, sur la reddition de Condé.*

Depuis six semaines, les soldats composant la garnison de Condé, réduits à 11 onces de pain, deux onces de cheval, une once de riz & deux tiers d'once de suif par jour pour chaque homme, souffroient beaucoup; le service étoit pénible, & beaucoup d'hommes tomoient malades: néanmoins la garnison, toujours patiente, attendoit son sort avec résignation, lorsque le conseil de guerre de la place, convaincu qu'il ne restoit de vivres que pour quatre jours, s'assembla & chercha pendant trois jours les moyens de conserver à la république une place forte & de braves soldats. En vain essayait-on de faire des sorties, toutes furent infructueuses: enfin, épuisé de fatigue & de faim, on capitula le 12, & la garnison évacua le 13 au matin; elle étoit composée d'en-

viron 4 mille hommes. Les troupes sortirent avec les honneurs de la guerre, jusqu'au fauxbourg du Cocq, distant d'un quart de lieue de la place; là elles posèrent les armes, & furent passer la revue du commissaire autrichien à Ponce: les quartiers-maîtres, chirurgiens-majors, aumôniers & caporaux-leurriers furent renvoyés de cet endroit, d'où on les conduisit à nos avant-postes. La garnison divisée a pour prison Aix-la-Chapelle & Cologne; c'est dans cette dernière ville qu'est le général Chancel, commandant de Condé, & son état-major.

Chaque capitaine a 50 livres par mois en argent, chaque lieutenant 40, chaque sous-lieutenant 35, le reste est payé au prorata. Depuis le dernier avril, les officiers & soldats de la garnison de Condé n'avoient pas reçu d'appointemens.

Lorsque les quartiers-maîtres, &c., furent décidés à rentrer en France, plusieurs officiers allemands leur dirent: *Malheureux François, n'allez pas dans votre pays où vous n'avez rien à espérer, il est maintenant en feu.* Les émigrés, suivant leur coutume, se moquèrent d'eux, bien qu'ils n'eussent contribué en rien à la reddition de la place. Les Anglois les traitèrent fort bien, & essayèrent de les consoler.

Le citoyen Fouqueteau croit que la division regne parmi les alliés, principalement entre messieurs d'York & Cobourg, au sujet du partage des prisonniers.

Les ennemis conviennent avoir perdu 2 mille hommes au siège de Valenciennes, sans les blessés: cette ville est réduite en cendres.

François, ô mes concitoyens! vous qu'on abuse journellement par des rapports mensongers de victoires, qui, si elles étoient réelles, ne feroient que nous affoiblir, ne vous ralliez-vous point pour repousser les ennemis communs; perdrons-nous notre pays par amour-propre; n'avons-nous pas une constitution, qu'elle soit seule notre guide: laissons à nos neveux à la corriger, s'ils le jugent nécessaire; nous devons la maintenir & sauver la patrie: soyons donc unis & battons-nous en désespérés, si les tyrans nous y contraignent. L'adjudant-général L. HOCHÉ.

*De Paris, le 24 juillet.*

Des lettres d'Italie assurent que le citoyen Noël, notre nouvel ambassadeur auprès de la république de Venise, n'a pas été bien accueilli dans cette résidence. Ceux qui se rappellent le sort que cet envoyé éprouva à la Haye, pourront en conclure que s'il est très-habile, il n'est pas heureux dans ses expéditions diplomatiques.

Tandis que nous ressentions ici des chaleurs excessives, on a appris que dans la Basse-Autriche il gela, dans la nuit du 25 au 26 juin, comme dans les hivers les plus rigoureux: on a trouvé des animaux morts de froid, & le lendemain les chariots les plus chargés passoient sur la glace.

Plusieurs lettres particulières apprennent que les Marseillois ayant reçu des renforts considérables, se sont emparés d'Avignon une seconde fois.

La constitution a été acceptée à Bordeaux, après trois jours de délibération.

Marie-Charlotte Corday avoit choisi Gustave Doucet pour son défenseur officieux; ce dernier ayant refusé de remplir ce ministère, Charlotte Corday, avant d'aller au supplice, écrivit cette note: « Ce Doucet de Pontécoulant est un lâche d'avoir refusé de me défendre lorsque la chose étoit si facile. Celui qui l'a fait s'en est acquitté avec toute la

dignité possible jusqu'au

Le bruit terrible dans que le général tant que n

elle afflige Jacobins. L'été, qui a été toute da

Chinon; il qu'ils ont e a trouvé le

rale. On a entravoit divisoit par les escortes

Dans ce que les d' fuir en An

missaires a lance de pour emp

été adopte Le général baye.

On a l'partemen l'accueil hauteur pour Ver

tièrement admis au peste au dit, on

Hollande lité à la que la

maniere de ces s fammen qui, son

patrie, Ne dev ces dést les recr

blique témoin après lâchent solonn se tran ces ob

reméd de la Un effets la plus Cuffin décou Le co des c

(Présidence de Jeanbon-Saint-André).

Suite de la séance du lundi 22 juillet.

Sur un rapport du comité de la guerre, l'on décrète que chaque compagnie d'artillerie sera augmentée d'une escouade de 10 hommes, avec un second lieutenant & un sergent : comme il y a sept régimens d'artillerie, & 20 compagnies dans chaque régiment, cette augmentation donnera 2380 hommes, & nécessitera une première mise de 783 mille livres, & une solde annuelle de 963 mille livres : ces sommes seront mises à la disposition du ministre de la guerre.

L'assesseur écrit qu'il est rentré dans son domicile, & qu'il est sous la garde d'un gendarme : il demande le rapport du décret qui a appelé son suppléant. La convention passe à l'ordre du jour.

Le département du Lot, adhérant à l'arrêté de l'Hérault, du mois de mai dernier, a ouvert des registres pour un enrôlement & un emprunt : il est résulté de ces mesures des sommes considérables, & 1100 hommes effectifs : comme il est à craindre que de telles forces ne soient dirigées par la malveillance, la convention, après avoir entendu son comité de salut public, met les volontaires du Lot à la disposition du ministre de la guerre, qui les fera marcher vers les Pyrénées.

On décrète plusieurs articles sur l'organisation de l'établissement des Quinze-Vingts.

Un député extraordinaire du département du Var vient exprimer l'adhésion de ses concitoyens à toutes les mesures prises par la convention, & leur attachement inaltérable à la république une & indivisible : ce député se propose d'enseigner au comité de salut public un moyen efficace pour rétablir l'ordre dans le Midi.

Le comité de sûreté générale, par l'organe de Julien, présente un rapport sur les troubles qui ont eu lieu à Beaucaire le 1<sup>er</sup> avril dernier, & que les magistrats de cette ville n'ont pas voulu prévenir, puisque le drapeau rouge n'a été déployé qu'après les massacres. La convention décrète que la municipalité & le conseil de la commune de Beaucaire sont destitués, & seront renouvelés ; le maire viendra, d'ici à quinze jours, rendre compte de sa conduite ; le procureur de la commune, six officiers municipaux & plusieurs autres citoyens seront arrêtés & traduits au tribunal révolutionnaire : les procédures commencées contre les patriotes sont annulées : la garde nationale sera réorganisée ; des pensions dont le maximum sera de 600, & le minimum de 300 livres, seront accordées aux enfans, veuves, pères ou mères de patriotes assassinés, & seront prises sur les biens de ceux qui ont concouru aux massacres : une amnistie est accordée aux marins & porte-faix, qui sont invités à faire connoître les instigateurs des troubles.

Les représentans du peuple près l'armée des Pyrénées, écrivant de Bayonne, en date du 14 ; ils font part du fâcheux événement arrivé le 10 par l'explosion du Château-Neuf où se faisoient les carouches. La perte que fait la république n'est pas aussi considérable qu'on l'avoit cru d'abord. On a fort heureusement sauvé une grande quantité d'effets ; mais on regrettera long-tems les canoniers & les artificiers qui ont perdu la vie au milieu des flammes : ces hommes seront difficiles à remplacer.

Le 13, il y a eu une petite affaire entre les Espagnols & les troupes de la république ; nous y avons perdu quatorze hommes & eu vingt-cinq blessés. La perte de l'ennemi est considérable. On cite avec intérêt le courage intrépide d'un citoyen, sœur d'un grenadier du bataillon du Tarn, sous les

dignité possible : je lui en conserverai ma reconnaissance jusqu'au dernier moment ».

Le bruit se répand que nous avons essuyé un échec considérable dans la Vendée, que le général Menou a été tué, & que le général Santarre a été poursuivi & blessé. En attendant que nous apprenions les détails officiels de cette nouvelle affligeante, voici ce qui a été annoncé à la société des Jacobins. Le président a fait lecture d'une lettre de la Vendée, qui apprend que, le 18 de ce mois, il y a eu une déroute dans notre armée. Les fuyards se sont retirés à Chinon ; ils n'osent point passer par Angers, par la crainte qu'ils ont eu d'être arrêtés. L'armée, en arrivant à Saumur, a trouvé les boutiques fermées, tant la terreur étoit générale. On attribue cette déroute à l'immenité d'équipages qui entrait dans la marche de l'armée, en même-tems qu'elle la divisoit par la nécessité d'entretenir des forces suffisantes pour les escorter & les protéger.

Dans cette même séance, Robespierre le jeune a annoncé que les députés réfugiés à Caen ont formé le projet de s'enfuir en Angleterre. Il a invité la société à envoyer des commissaires au ministre de la marine, pour lui donner connoissance de ce fait, & l'inviter à faire croiser dans la Manche pour empêcher la sortie d'aucun vaisseau. Cette proposition a été adoptée.

Le général Custine a été transféré avant-hier soir à l'Abbaye.

## COMMUNE DE PARIS.

Du 22 juillet.

On a lu une lettre des commissaires du conseil dans le département de l'Eure, ils écrivent qu'à Mantes ils ont reçu l'accueil le plus fraternel ; l'esprit public y est remonté à sa hauteur. Demain, ajoutent les commissaires, nous partons pour Vernon avec le premier bataillon de Paris qui est entièrement organisé. Quatre déserteurs hollandais ont été admis au serment. La fréquence de ces désertions a paru suspecte aux yeux de Chau nette. « Depuis quelque tems, a-t-il dit, on voit un grand nombre d'Autrichiens, Prussiens, Hollandois, Hongrois, qui viennent prêter le serment de fidélité à la république française, pour recueillir les avantages que la loi leur accorde, & qui ensuite l'abandonnent de la manière la plus lâche & la plus perfide. Je crains que la plupart de ces étrangers, dont les papiers souvent ne sont pas suffisamment examinés, ne soient des ci-devant nobles émigrés, qui, sous des costumes bizarres, cherchent à rentrer dans leur patrie, & à ressaisir leurs propriétés avec de faux certificats. Ne devons-nous pas être inquiets sur le séjour prolongé de ces déserteurs dans la ville de Paris, où ils sont racolés par les recruteurs de ces légions de toute espèce, dont la république est surchargée, & qui lui ont toujours été suspects ? témoins les légions Germanique, Westermann & autres, qui après s'être montrées d'abord d'une manière vigoureuse, lâchent pied tout-à-coup, & portent le désordre dans nos colonnes. Je demande qu'il soit nommé des commissaires pour se transporter chez le ministre de la guerre, lui faire part de ces observations, & l'engager à prendre des mesures pour remédier à ces inconvéniens ». Le réquisitoire du procureur de la commune a été adopté.

Un citoyen a demandé la levée des scellés apposés sur les effets de Marat, parmi lesquels il se trouve des papiers de la plus haute importance, entr'autres des dénonciations contre Custine, des ouvrages de médecine, des observations sur la découverte d'une nouvelle planette, & autres productions. Le conseil a passé à l'ordre du jour, motivé sur ce que déjà des commissaires ont été nommés à cet effet.

mari a été tué dans le combat. Cette républicaine a exposé sa vie pour venger la mort de son époux, elle a tiré soixante-quinze coups de fusils, & a terrassé un grand nombre d'esclaves du despote de Madrid. Comme elle se trouve sans ressource, les commissaires sollicitent pour elle les bienfaits de la nation.

Les Espagnols ont voulu passer la Bidassoa pour s'établir une seconde fois au poste de la Croix-des-Bouquets; ils ont été poursuivis & mis ensuite au même instant.

Les représentans envoyés dans le département de l'Eure écrivent d'Evreux, le 21 juillet, pour solliciter l'organisation des différentes administrations, dont la suspension contraire & empêche le service public. Conformément à leurs desirs, la convention décrète que la ville d'Evreux continuera d'être le chef-lieu du département de l'Eure; que provisoirement l'administration du district sera fixée à Vernon.

Sur la motion de Billaut-Varennes, l'assemblée décrète aussi que les six filles qui devoient être dotées par la république, seront prises en nombre égal dans les villes d'Evreux & de Vernon, afin de récompenser cette dernière de la constante fidélité aux principes de liberté, d'égalité & d'unité de la république.

Le président annonce qu'un courrier extraordinaire vient apporter des dépêches pour les députés de l'Avoyron & de la Lozère. L'un de ces députés, après avoir lu les dépêches, déclare qu'elles sont relatives à l'exécution de Charrier, chef des rebelles de la Lozère, & qu'elles contiennent le procès-verbal des déclarations faites par ce condamné : *il faut être discret*, ajoute ce membre.

La délibération du conseil exécutif qui nomme Dietmann commandant en chef des armées du Nord & des Ardennes, à la place de Cuffine, a été approuvée par la convention sans discussion préalable.

Challes demande que le comité de salut public fasse un rapport sur la motion, souvent renouvelée, d'exclure des armées de la république tous les ci-devant nobles ou privilégiés. — Comme cette motion a déjà été renvoyée au comité, la convention passe à l'ordre du jour.

*Séance du mardi 23 juillet.*

On renvoie, sans lecture, au comité de salut public, une lettre des citoyens Rouyer & Brunel, représentans-députés : cette lettre, datée de Lyon, tend à justifier la conduite des habitans de cette ville, & à obtenir la révocation des décrets rigoureux portés contre les Lyonnais.

Reverchon & Sébastien Delaporte, représentans-députés dans les départemens de Saône & Loire & de l'Ain, écrivent de Mâcon, en date du 21, qu'ayant été instruits de la marche de 2 mille Lyonnais sur cette ville, ils ont requis tous les canonniers, gendarmes & bons citoyens des environs, de se réunir à la garde nationale de Mâcon pour repousser la force par la force : heureusement ces mesures sont devenues inutiles, par la renonciation des Lyonnais à leur premier dessein : les campagnes de Rhône & Loire n'attendent qu'une force armée pour secouer le joug de leur orgueilleuse cité : déjà des communes du district de Villefranche demandent à être distraites de ce département; elles ont forcé leurs administrateurs à leur donner connoissance de la constitution; on assure même que les Lyonnais se font faits distribuer aussi des exemplaires de l'acte constitutionnel : Brunel & Rouyer, commissaires de la convention, arrêtés à Lyon, ont paru à la barre de la commission départementale, & leur manière

de répondre leur a valu un accueil plus agréable que celui fait aux deux autres députés mis aussi en arrestation — Dans une seconde lettre, les mêmes représentans-députés annoncent qu'ils viennent de recevoir une députation de la municipalité provisoire de Lyon, qui les a invités avec instance à se rendre dans cette ville où leur caractère seroit reconnu où ils étoient attendus impatiemment pour contribuer à ramener les citoyens dans le giron de la mere-patrie, & pour être témoins du républicanisme pur qui les anime : cette députation a ajouté que les assemblées primaires de Lyon étoient convoquées pour procéder à l'examen de la constitution. — Les représentans-députés ont répondu à la députation qu'ils ne pouvoient céder à ses instances à moins d'un ordre formel de la convention.

Un membre dit que Rouyer & Brunel se rendoient à St. Etienne par Lyon, lorsqu'ils ont été arrêtés dans cette dernière ville. — On observe qu'il ne faut entendre à aucun accommodement avec les Lyonnais, avant qu'ils aient rendu la liberté aux représentans du peuple. — Baudot remarque que l'invitation des Lyonnais est un signe de leurs craintes & de leur foiblesse; il croit que c'est le moment de frapper de grands coups : il propose de décréter que tous les citoyens non domiciliés, dans les villes de Caen, de Lyon, de Bordeaux & de Marseille, seront tenus d'en sortir sous 24 heures, & de se retirer, sous huitaine, dans leurs domiciles ordinaires, sous peine d'être traités comme émigrés. — Cette proposition est décrétée. — Bréard demande que le décret soit étendu à la ville de Paris : sa motion est renvoyée à l'examen du comité de sûreté générale.

Un membre apprend à la convention qu'un mouvement libératoire a agité la ville de Toulon, dont les citoyens se sont ralliés aux contre-révolutionnaires marseillois : le club a été fermé; les registres & papiers ont été brûlés solennellement sur la place publique; les patriotes ont été obligés de fuir, ou ont été incarcérés : le membre qui annonce ces faits, observe que c'est à l'impéritie ou à la perfidie du ministre de la marine que l'on doit en attribuer la cause, en ce qu'il a laissé dans le port de Toulon une escadre commandée par des chefs mal-intentionnés qui sont parvenus à séduire les équipages. La convention décrète que, séance tenante, le ministre de la marine donnera connoissance des promotions aux divers grades, faites par lui dans l'escadre stationnée à la rade de Toulon.

Le général de l'armée du Rhin, Alexandre Beaulieu, écrit du quartier-général de Landau, le 22 juillet, qu'il a quitté sa position pour en prendre une vers cette ville : il a dirigé sur l'ennemi six colonnes, dont trois étoient destinées à exécuter de fausses attaques : nos troupes ont emporté les redoutes & les hauteurs, & l'ennemi a fui, laissant la terre couverte de ses morts : les émigrés & le corps franc de Wurmsfer ont beaucoup souffert dans cette action. Les relations de l'armée du Rhin avec celle de la Moselle se trouvent établies par le pays des Deux-Ponts.

Les représentans-députés près l'armée du Rhin rendent compte des transports d'algèresse avec lesquels a été accueilli l'acte constitutionnel par les défenseurs de la république : ils terminent leur lettre par ces mots bien intéressans : *bientôt vous recevrez la nouvelle de la délivrance de Mayence.*

*Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1793.*  
Lettres B. C.